

Aperçu de développement régional stratégique

Ontario



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Expansion
Économique
Régionale

Regional
Economic
Expansion

PIERRE DE BANÉ
MINISTRE

APERÇU DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL STRATÉGIQUE

RÉGION DE L'ONTARIO

MINISTÈRE DE L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

INTRODUCTION

1. Ce document a pour objet de tracer les grandes lignes d'un cadre de développement à moyen terme pour l'Ontario. Il tient compte de la situation financière actuelle du pays et de la province, ainsi que de la réorientation de la stratégie de développement du gouvernement ontarien. Ce plan directeur pourra servir de cadre général au gouvernement au moment où il prendra les décisions relatives au développement économique de la province ou cherchera à évaluer l'effet de ses décisions. Il ne s'agit ni d'un projet précis d'action ni d'une stratégie précise de développement.

HISTORIQUE

2. Le ministère de l'Expansion économique régionale (MEER), qui administre les ententes-cadres de développement (ECD) et la Loi sur les subventions au développement régional (LSDR), constitue un agent important du développement économique en Ontario. Il formule des stratégies de développement et les met en oeuvre. Jusqu'à présent, le MEER a surtout concentré ses efforts dans les régions du Nord et de l'Est considérées comme défavorisées. Par conséquent, le rôle du ministère quant au développement économique et social de l'Ontario dans son ensemble est limité.
3. Néanmoins, comme le MEER est susceptible de jouer un rôle important d'instigateur et de coordonnateur des projets fédéraux de développement économique dans la province, le présent document tient compte des facteurs économiques dont l'incidence sur l'économie ontarienne dépasse de loin le mandat du ministère. Nous n'avons pas cherché à analyser l'incidence des activités des autres ministères fédéraux sur l'économie de la province. Nous avons plutôt cherché à désigner des secteurs de développement à moyen terme. Quelques-uns d'entre eux seulement pourraient profiter des programmes du MEER, mais celui-ci pourrait y jouer un rôle important.

LES FACTEURS

Les tendances de la conjoncture économique

4. Par sa position géographique centrale et la concentration de sa population, de ses marchés et de son activité industrielle, l'Ontario a toujours contribué largement à l'essor de l'économie canadienne. Cette province est, en outre, riche en ressources naturelles. Malgré cela, la part de l'Ontario au produit national net n'est plus actuellement que de 40,3 %, alors qu'elle était de 41,6 % en 1974. L'année précédente a marqué la fin de la croissance soutenue typique de l'économie ontarienne. On prévoit même, pour les deux prochaines années, un ralentissement de la croissance, un taux élevé de chômage et d'inflation, des conflits de travail et une diminution de la consommation.
5. L'accroissement démographique de l'Ontario a ralenti au cours des quatre dernières années, en raison des faibles taux de natalité et d'immigration. Récemment, on a constaté que le nombre de personnes qui quittent la province est supérieur au nombre de celles qui viennent s'y établir. Malgré cela, l'Ontario a connu une augmentation rapide de sa population active, en raison du plus grand nombre de femmes et de jeunes nés immédiatement après la guerre qui sont entrés sur le marché du travail. Mais la courbe de l'emploi n'a pas suivi celle de la main-d'oeuvre, ce qui explique que le chômage soit à la hausse.
6. Après avoir traversé trois années de croissance nulle ou très faible, l'agriculture ontarienne s'est bien ressaisie en 1978 et 1979. Le secteur forestier a continué à faire bonne figure et on s'attend à atteindre, l'an prochain, un sommet dans le prix du papier journal, ce qui devrait inciter fortement l'industrie des pâtes et papiers à moderniser ou à agrandir ses usines. L'industrie du bois connaîtra, par contre, une croissance plus faible en 1980. Dans le domaine de l'exploitation minière, l'Ontario occupait le second rang en 1979, mais la Colombie-Britannique et le Québec réduisent rapidement l'écart qui les séparent de l'Ontario. La production du minerai de fer a chuté en 1979, à cause, notamment, de l'épuisement des réserves et de la fermeture des mines de Steep Rock.

7. Le secteur de la fabrication de l'Ontario représente près de 30 % du produit national net et 25 % de l'emploi. L'augmentation de la production dans ce secteur, au cours des deux dernières années, a eu lieu de pair avec une plus grande utilisation des ressources et un accroissement de la productivité et de l'emploi. Bien que la hausse de la production ait été forte, elle se situait encore au-dessous de la moyenne nationale. Parmi les industries fortes de la province, on compte les textiles, les pâtes et papiers, la transformation primaire des métaux, la machinerie, le matériel électrique et, enfin, les produits pétroliers et chimiques. On prévoit qu'en 1980, le taux de croissance de ces secteurs sera plus faible et qu'il suivra, en cela, la tendance générale de l'économie.
8. Le secteur tertiaire est celui qui produit actuellement le plus d'emplois en Ontario. La proportion de la main-d'oeuvre travaillant dans ce secteur est passée de 60 % à 64 % entre 1970 et 1979. Les transports, les télécommunications et les services publics sont toujours les secteurs qui enregistrent la plus forte croissance. Les finances, les assurances et l'immeuble, qui avaient coutume d'afficher un bon rendement, ont décliné quelque peu récemment, en raison de la vive concurrence livrée par l'ouest du pays.
9. L'Ontario n'a pas réussi à éliminer les disparités régionales sur son territoire. Le Nord, où vit 10 % de la population de la province, a une économie de région isolée; celle-ci repose principalement sur la mise en valeur des ressources naturelles. Ce type d'économie se caractérise par des problèmes sociaux, un climat d'incertitude cyclique, des villes bâties autour d'une seule industrie, l'éparpillement des agglomérations, une main-d'oeuvre relativement instable et des autochtones aux prises avec des difficultés économiques et sociales. Chez ces derniers, le taux de chômage est élevé et leurs revenus sont, par conséquent, très bas. Les mines et l'exploitation forestière sont, depuis longtemps, les deux principales industries du nord de l'Ontario, mais les conditions de marché et le climat peu propice aux investissements n'ont pas favorisé le développement minier; le rendement de ce secteur est, par conséquent, assez décevant.

L'industrie forestière, par contre, a continué à faire bonne figure, et demeurera, à moyen terme, un des piliers de l'économie du Nord, bien qu'on éprouve de la difficulté à maintenir la production de bois au niveau élevé actuel.

10. L'est de l'Ontario se caractérise par un ralentissement de la croissance et par une économie qui marque un certain retard. Malgré sa position géographique avantageuse (entre Toronto et Montréal), cette région n'a pas eu sa part de croissance dont jouit le sud de la province. L'emploi dépend principalement du secteur public et des industries à main-d'oeuvre abondante, telles que les textiles, qui doivent affronter une concurrence de plus en plus vive des pays du tiers monde. Autre trait caractéristique de cette région : les localités sont peu peuplées et reposent sur de petites manufactures, l'agriculture, l'exploitation forestière et le tourisme. L'adaptation industrielle devenue nécessaire par suite des négociations du GATT revêtira, pour cette région de l'Ontario, une très grande importance.
11. Contrairement au Nord et à l'Est, le Sud tire une bonne part de sa vigueur économique de la forte densité des industries réparties autour du " Golden Horseshoe " et d'un secteur tertiaire florissant. Mais, même à l'intérieur de cette région, certains secteurs subissent un ralentissement économique; c'est le cas de Peterborough et de la région sise au sud de la baie Georgienne. Les récentes mises à pied survenues dans l'industrie de l'automobile ont assombri davantage le tableau économique de cette région de la province.

Les thèmes économiques

12. Le plan de développement à moyen terme de l'Ontario doit tenir compte des cinq grands thèmes économiques suivants : la place grandissante qu'occupent les questions énergétiques dans l'économie nationale, la réorientation économique des provinces, la modification des structures commerciales, la restructuration de l'économie de l'Ontario et, enfin, la persistance des disparités économiques infraprovinciales.

Une économie axée sur l'énergie

13. Le désir du Canada de devenir autosuffisant sur le plan énergétique a incité les secteurs privé et public à développer de nouvelles sources d'énergie. Le pourcentage des dépenses d'investissement en ce domaine par rapport à l'ensemble des investissements industriels et sociaux est passé, entre 1974 et 1979, de 15,1 % à 20,1 %. La proportion des investissements que l'on prévoit réaliser à moyen terme dans le secteur de l'énergie est astronomique et va drainer une part considérable des forces vives de l'économie. Tous les secteurs de l'économie, de même que toutes les régions du pays, subiront les contrecoups de cette réorganisation en profondeur des structures économiques. Il est probable, par conséquent, que l'énergie deviendra le principal moteur de l'économie nationale des années 80, au lieu du secteur de la fabrication.

14. Les répercussions de ce bouleversement sur l'Ontario sont loin d'être négligeables : la province a très peu de pétrole et de gaz naturel et, en tant que province consommatrice, elle est à la merci des hausses de prix. Les industries de l'Ontario profiteront indirectement des projets énergétiques de l'Ouest et de l'Est en fournissant le matériel et les usines nécessaires à leur réalisation. Mais si ces projets drainent une trop forte proportion des capitaux, il sera difficile pour l'industrie manufacturière de financer ses propres projets d'expansion. En outre, l'accumulation d'importants revenus par les provinces productrices au moyen de l'imposition de taxes aura pour effet de réduire les sources de financement des provinces consommatrices. Il est donc essentiel que les " pétro-dollars " canadiens circulent entre les provinces productrices et consommatrices. Enfin, étant donné que les emprunts sur les marchés financiers étrangers ont tendance à faire augmenter la valeur du dollar et que cela réduit la position concurrentielle de l'industrie manufacturière du pays, celle-ci aura encore plus de difficulté à se moderniser et à se restructurer rationnellement, ce dont elle a un urgent besoin.

La réorientation économique des provinces au sein de l'économie nationale

15. Les années 70 ont marqué un point tournant dans l'évolution de l'économie de nombreuses provinces. L'examen d'une vaste gamme d'indicateurs économiques révèle qu'on a assisté, au cours de cette période, à un affaiblissement progressif et au déclin relatif de la région centrale du Canada, et on prévoit que cette tendance se poursuivra dans les années 80. La mise en valeur des ressources énergétiques et la conjoncture économique difficile à l'échelle internationale dont a souffert la croissance industrielle seraient les principales causes de cette situation. Le centre du pays, qui a peu profité de la " manne " énergétique et dont l'importante assise manufacturière a subi plus que sa part des contrecoups de la stagflation actuelle, a le plus à perdre. À moyen terme, l'Ontario pourrait même, à l'instar d'autres régions du pays, être affligé d'une faible croissance économique chronique. Il est d'ailleurs significatif que le bilan de l'immigration y est négatif et celui des paiements de péréquation, positif.

La modification des structures du commerce international

16. Au cours des années 70, le commerce international s'est intensifié entre tous les pays, y compris ceux du tiers monde, qui ont connu une effervescence économique. L'exploitation accrue de leurs ressources de même que l'essor de leurs industries à main-d'oeuvre abondante ont entraîné la fermeture de nombreuses usines concurrentes dans les pays industrialisés. Une telle force de compétitivité est attribuable au faible coût de la main-d'oeuvre dans les pays du tiers monde et à leur consentement à retirer des profits moindres au bénéfice d'un développement économique global. Cette évolution a obligé les pays industrialisés à modifier leurs structures commerciales en faveur des produits de la haute technologie, pour lesquels la demande est moins forte et la concurrence, plus vive. Les entreprises qui ont pu s'adapter à ce changement et qui ont fait preuve de dynamisme en ont généralement profité. La situation continue à évoluer dans le même sens par suite, notamment, des réductions tarifaires dues aux dernières négociations du GATT.

17. Suivant la tendance internationale, les exportations de l'Ontario ont plus que triplé au cours de la dernière décennie, mais demeurent proportionnellement inférieures à celles de l'ensemble du pays. Le progrès économique de la province est donc de plus en plus lié aux marchés étrangers et de moins en moins aux marchés nationaux. Même les principaux partenaires commerciaux de l'Ontario changent. On constate une augmentation des échanges commerciaux plus rapide avec les pays non alignés et ceux de la Communauté économique européenne, qu'avec les partenaires habituels comme les États-Unis et le Japon. La structure des marchés internationaux se modifiant, la nature des biens exportés change elle aussi. L'Ontario exporte moins de matières premières, par suite du rôle grandissant que joue le tiers monde dans ce domaine, mais plus de produits finis. En somme, l'évolution du commerce en Ontario, au cours de dix dernières années, laisse prévoir des déplacements d'activité et une adaptation constante à de nouvelles situations.

Les modifications structurelles
de l'économie ontarienne

18. Au cours des années 70, la structure de l'économie ontarienne s'est modifiée par suite de la hausse du prix de l'énergie et des importations de biens finis. Parmi les changements les plus notables, on a constaté un certain recul du secteur secondaire au profit du tertiaire, de même qu'un ralentissement notable de l'industrie minière et manufacturière et de l'administration publique; on a noté, dans bien des cas, des déplacements vers des activités du secteur tertiaire nécessitant une main-d'oeuvre moins abondante.

La persistance des disparités infraprovinciales

19. Les disparités infraprovinciales prennent habituellement la forme d'une dichotomie entre les régions rurales et les régions urbanisées, entre les riches et les pauvres en ressources naturelles, de même qu'entre celles qui sont centrales et celles qui sont isolées. Mais on peut aussi identifier, à l'intérieur d'une province, des régions où l'économie est moins développée et moins diversifiée et, donc, plus vulnérable aux fluctuations ou aux revirements de la demande. Le Nord et l'Est sont des exemples de telles régions

(voir la carte annexée). L'instabilité économique pourra s'y manifester par des emplois saisonniers et des revenus peu élevés, ce qui nécessite souvent l'intervention du gouvernement. Bien que celui-ci puisse centrer ses efforts sur de vastes régions ou sur des points névralgiques, il est peu probable que ces disparités de niveau de vie à l'intérieur de la province soient aplanies à moyen terme. Les projets de planification en cours doivent donc tenir compte de cette réalité de l'Ontario, à laquelle le MEER attache une importance particulière.

Avantages et possibilités

Les questions de développement économique

20. Compte tenu de la conjoncture et des thèmes économiques définis précédemment, les paragraphes qui suivent exposent les avantages et les possibilités de développement de l'Ontario du point de vue économique *. Toute formulation d'un cadre de développement devrait prendre en ligne de compte chacun de ces facteurs.

Les questions de développement

21. Le développement économique de l'Ontario se pose dans les termes généraux suivants : les problèmes pouvant freiner la croissance et ceux qui nuisent au maintien de l'assise économique de la province.
22. Les problèmes pouvant freiner la croissance économique de l'Ontario à moyen terme sont :
- i) la disponibilité d'une main-d'oeuvre qualifiée;
 - ii) la hausse du prix de l'énergie;
 - iii) la disponibilité de capitaux d'investissement suffisants pour l'industrie manufacturière;

* Pour une étude plus approfondie de ce sujet, voir le document intitulé Les perspectives de développement économique de l'Ontario, publié par le ministère en décembre 1979.

- iv) l'augmentation de la valeur du dollar par suite d'emprunts sur les marchés étrangers, ce qui entraîne l'effritement de la marge concurrentielle du secteur de la fabrication;
 - v) la conjoncture internationale difficile, ce qui nuit aux exportations;
 - vi) un certain manque de dynamisme de la part des hommes d'affaires ontariens en matière de gestion et de commercialisation;
 - vii) l'insuffisance des budgets de recherche industrielle.
23. Les problèmes pouvant nuire au maintien de l'assise économique de la province à moyen terme sont :
- i) le déplacement de l'activité économique vers l'Ouest canadien; cela touche les travailleurs, l'activité commerciale aussi bien que les capitaux;
 - ii) l'assiette fiscale limitée de l'Ontario par rapport à celle des principales provinces productrices d'énergie;
 - iii) la concurrence internationale qui a indirectement modifié la structure industrielle de l'Ontario et forcé la province à se spécialiser dans les productions de haute technologie où la concurrence est très vive;
 - iv) l'adaptation à de nouvelles échelles tarifaires;
 - v) l'augmentation, à un rythme plus rapide que la productivité, des coûts de production : énergie, transport, matières premières, salaires.

Les avantages comparatifs

24. Le cadre de développement économique de l'Ontario doit tenir compte des cinq points forts suivants : sa position géographique, sa structure industrielle diversifiée, ses ressources naturelles, son secteur tertiaire florissant et la proximité d'un vaste marché local.

25. L'Ontario a l'avantage d'être située en plein coeur du continent nord-américain, ce qui lui donne un accès direct aux ressources et aux marchés du reste du Canada et des États-Unis et ce qui a contribué à son essor jusqu'ici. Elle profite aussi de l'existence de réseaux de transport très ramifiés.
26. Les ressources naturelles de la province comprennent les minéraux et les forêts dans le Nord, de bonnes terres agricoles dans le Sud, ainsi que des forêts et des terres arables dans l'Est. Bien que l'industrie minière soit un domaine d'activité très spéculatif, l'abondance des ressources minérales du bouclier canadien est un atout à long terme de l'Ontario. Les forêts, ressources renouvelables, ont toujours contribué à la santé de l'économie de la province; elles ont profité directement à la population du Nord et indirectement à celle du Sud.
27. La position géographique occupée par l'Ontario et la nature de ses ressources ont plus ou moins modelé sa structure industrielle. Les industries ont eu tendance à se concentrer dans le Sud, ce qui offre plusieurs avantages, dont leur complémentarité. Le fait qu'elles soient diversifiées est, en outre, un gage de stabilité économique relative. Un autre avantage important réside dans la présence, dans cette région, d'une main-d'oeuvre très qualifiée et d'établissements scolaires nombreux.
28. Le secteur tertiaire florissant, diversifié et souvent orienté vers les marchés nationaux, offre la plupart des services professionnels dont ont besoin les secteurs primaire et secondaire.
29. L'Ontario a l'avantage d'être situé au centre du pays et au carrefour des grands réseaux de transport; cette province a également toujours été très industrialisée et, par conséquent, très concurrentielle dans plusieurs domaines. Cela a provoqué une forte concentration de population et celle-ci constitue maintenant un marché local dont profitent en retour les industries.
30. Les avantages comparatifs mentionnés ci-dessus sont valables pour l'ensemble de l'Ontario, mais toutes les régions n'en profitent pas également. Par conséquent, tout plan de développement devra tenir compte de ces différences géographiques.

Les possibilités

31. Les possibilités de développement économique de l'Ontario, au cours des années 80, se retrouvent dans diverses infrarégions de la province et dans plusieurs secteurs industriels. Les plus grandes possibilités découlent des avantages comparatifs de l'Ontario; elles devraient se présenter dans les secteurs suivants : les forêts, la production manufacturière et les services publics et les loisirs.

Les possibilités sectorielles

- Les forêts

32. Les forêts représentent un des principaux atouts de l'Ontario, puisqu'il s'agit là d'une ressource renouvelable et que la demande de produits forestiers devrait demeurer élevée. En outre, d'importants investissements réalisés par les sociétés de pâtes et papiers dans le nord et l'est de la province, grâce à des programmes d'aide fédéraux-provinciaux en vertu de l'entente-cadre de développement (ECD) Canada-Ontario, visent la modernisation des usines, l'accroissement de la productivité et l'amélioration des normes touchant l'environnement. Ces mesures devraient rendre cette industrie encore plus concurrentielle et lui permettre de tirer davantage parti des possibilités croissantes qui s'offrent à elle. De même, la programmation aux termes de l'ECD sert-elle à améliorer la gestion des forêts ontariennes et à développer la culture d'arbres à croissance rapide. La santé à long terme de cette industrie est liée à ces deux éléments qui pourraient favoriser un approvisionnement continu en bois si indispensable.

- Le secteur de la fabrication

33. Puisque 51 % de l'activité manufacturière du Canada est concentrée en Ontario et que ce secteur représente 29 % de l'économie de la province, la croissance à long terme de l'Ontario repose en grande partie sur ce secteur. Celui-ci ne devrait pas connaître, cependant, un développement très spectaculaire; on fonde, néanmoins, de bons espoirs sur des sous-secteurs tels que la transformation primaire des métaux, les transports, la

production de machinerie, la sidérurgie, l'électronique et la fabrication de produits liés à l'énergie.

34. Dans le cas de la transformation primaire des métaux, et notamment des aciéries, les perspectives d'avenir sont très bonnes. Les trois grands producteurs d'acier de l'Ontario ont des programmes d'investissement totalisant plus de 2 milliards de dollars. On procède, en outre, à l'agrandissement d'usines d'affinage de l'uranium et d'usines de fusion et d'affinage du cuivre, ce qui laisse entrevoir un avenir prometteur.
35. L'industrie de la production du matériel de transport est surtout représentée, en Ontario, par les fabricants d'automobiles et de pièces et par l'industrie aérospatiale très spécialisée. Ces deux grands domaines d'activité dépendent de nombreuses industries satellites, notamment celles qui transforment les métaux et celles qui produisent les machines et les plastiques. Ces dernières profiteront grandement de l'essor que devrait connaître l'industrie du matériel de transport. Au cours des prochaines années, les fabricants d'automobiles réaliseront d'énormes investissements pour se réoutiller afin de produire des voitures à faible consommation d'essence. Néanmoins, la situation du chômage dans cette industrie étant particulièrement préoccupante en Ontario, il pourra éventuellement se révéler nécessaire de renégocier le Pacte de l'automobile. La hausse du prix de l'énergie aura sans doute pour effet d'accentuer la demande d'investissements dans le domaine des transports en commun, ce qui pourrait entraîner de nouvelles possibilités au niveau de l'investissement et de la production en Ontario. Quand à l'industrie aérospatiale, elle aura sa part des retombées de la production de nouveaux avions civils et militaires.
36. Les industries ontariennes de production de machines et de métaux devraient normalement continuer à se développer, puisqu'elles sont les fournisseurs d'autres industries nord-américaines économiquement progressives. Par exemple, le réoutillage de l'industrie automobile, la construction de nouveaux avions dans les années 80, la production de matériel de forage pour la mise en valeur des gisements de gaz et de pétrole et les autres besoins découlant des projets énergétiques

énergétiques de l'Ouest et de l'Est, ainsi que les programmes d'investissement à long terme de l'industrie manufacturière constituent autant de signes prometteurs, tant sur le plan national qu'international. La vigueur de ce secteur bénéficie également de la concentration des activités industrielles et de la main-d'oeuvre qualifiée dans le sud de la province. La concentration favorise la complémentarité des industries.

37. Les grands projets énergétiques qui seront réalisés dans l'Ouest canadien et, peut-être aussi, dans les provinces de l'Atlantique, devraient normalement venir garnir les carnets de commande des industries ontariennes qui produisent, par exemple, des tuyaux d'acier ou de l'équipement nécessaire à la mise en valeur des sables bitumineux et à la production d'huile lourde, de charbon et d'énergie hydro-électrique. D'énormes possibilités s'offrent aux manufacturiers canadiens qui fabriquent les biens de production qui seront requis. Comme les fournisseurs actuels de cette industrie sont établis en Ontario même, les possibilités de développement de la province sont excellentes.
38. L'industrie de l'électronique en Ontario est en plein essor; elle est concurrentielle et à la fine pointe du progrès. C'est le type d'industrie de haute technologie dont l'avenir est le plus prometteur. La politique nationale du gouvernement fédéral dans le domaine de l'électronique, rendue publique en 1979, contribuera à soutenir la progression de cette industrie, confrontée à une vive concurrence internationale résultant de la rapidité des progrès technologiques et de l'aide gouvernementale substantielle dont bénéficient les entreprises étrangères concurrentes.

- Les services publics

39. Il est vital pour l'Ontario de disposer de sources d'énergie peu coûteuses. Le fait que l'électricité y soit relativement bon marché est apparu comme un des principaux facteurs dont dépend la croissance économique de la province; d'où l'importance considérable accordée aux programmes nucléaires. La construction de centrales par l'Hydro-Ontario continue à absorber une part importante des investissements publics réalisés

par la province. L'industrie de la construction et des fournisseurs en profitent; ces projets ont des retombées à plusieurs endroits de la province, y compris dans les régions à croissance ralentie. Outre ces investissements d'infrastructure, la province a aussi pris des mesures financières afin de faire porter une plus grande part de sa dépendance énergétique sur les ressources renouvelables. Le gouvernement ontarien a affecté récemment 2 milliards de dollars au financement de projets d'énergie renouvelable, et prévoit que cette mesure entraînera des investissements de l'ordre de 14 milliards de dollars de la part du secteur privé.

- Les loisirs

40. Plusieurs facteurs devraient favoriser le développement du secteur des loisirs en Ontario, de même que les investissements : l'afflux de touristes étrangers en raison de la faiblesse du dollar canadien, les besoins en ce domaine de l'important bassin de population du sud de la province, le vieillissement de la population (les gens plus âgés disposent d'un plus grand nombre d'heures de loisir) et, enfin, l'augmentation du revenu disponible. En outre, la proximité de l'Ontario des marchés touristiques du centre du Canada et du nord-est des États-Unis peut être considéré comme un avantage supplémentaire.

- Les autres possibilités

41. Les mines et les services constituent deux autres secteurs susceptibles de se raffermir à moyen terme. Si la croissance de la demande de minéraux se poursuit sur les marchés et si l'on dispose toujours de plus en plus de capital de risque pour le financement de l'exploration et de l'exploitation minérales, il est possible que l'activité minière s'intensifie d'ici à quelques années dans le nord de l'Ontario. Le secteur des services, qui est le secteur dominant en Ontario, continue d'offrir certaines possibilités de développement, en particulier dans le Sud.

La situation géographique des possibilités de développement

42. Il est fort peu probable que les possibilités de développement, en Ontario, soient uniformément

réparties dans toutes les régions de la province. La majorité des investissements en capital s'effectuera dans le Sud au cours des années 80. Le fait que les marchés, la population, la main-d'oeuvre, l'activité manufacturière et les moyens de transport se concentrent dans le Sud constitue un avantage pour cette région. La présence d'un secteur tertiaire relativement bien développé déterminera, elle aussi, l'ampleur et la diversité des possibilités de développement. Même si les possibilités qui s'offrent dans le secteur de la fabrication, ainsi que dans ceux des services publics et de loisirs, qui ont été décrites ci-dessus, se concentreront dans le Sud, les bénéfices qui en découleront ne se feront pas nécessairement sentir de façon égale dans cette région.

43. L'Est continue, en général, de connaître un niveau d'investissement plus faible, malgré sa position géographique avantageuse et son potentiel agricole et forestier. L'industrie de l'électronique, par contre, est de plus en plus présente dans la région et, alliée à l'industrie forestière, à l'agriculture, au tourisme et aux petites entreprises de transformation, elle offre les meilleures possibilités de développement à long terme. La programmation touchant cette région, récemment élaborée aux termes de l'ECD, vise à encourager ces derniers secteurs d'activité. Il est également possible que l'industrie du textile offre certaines possibilités limitées.
44. Les possibilités de développement dans le Nord sont étroitement liées au secteur primaire, et, en particulier, à l'industrie forestière. Bien que les possibilités axées sur les mines semblent actuellement limitées, pour des raisons liées surtout à l'économie et aux marchés, l'exploitation, à Onakawana, des dépôts de lignite, à des fins de production d'énergie, et, à Kirkland Lake, des mines d'or présente des possibilités locales pour le Nord-Est. Des possibilités de développement existent peut-être également dans les domaines du tourisme et des loisirs, de même qu'au sein d'activités choisies du secteur de la fabrication, en vue de diversifier l'économie dans les collectivités à industrie unique. Des projets de

développement économique s'adressant aux autochtones peuvent constituer d'autres possibilités, de moindre envergure, dans les régions plus isolées.

Les politiques gouvernementales
de développement

45. L'économie ontarienne ayant, depuis toujours, assuré elle-même sa propre croissance, le degré d'intervention des pouvoirs publics, et, en particulier, de l'administration provinciale, est demeuré relativement faible. Toutefois, l'évolution de la conjoncture économique, de même que la plus grande vulnérabilité de l'économie ontarienne face à la concurrence étrangère et à la hausse des prix de l'énergie, a encouragé la province à être plus active en matière de développement. Le déclin relatif de l'activité manufacturière au milieu des années 70, les conséquences de la modification des tarifs douaniers par suite des négociations du GATT, la nécessité de tirer parti de la faible valeur du dollar et le problème, plus général, de l'adaptation de l'industrie à une conjoncture économique en pleine évolution ont amené l'Ontario à conclure qu'une approche plus directe au développement était nécessaire. La nécessité de répondre aux besoins à long terme de l'industrie forestière et celle de favoriser l'implantation d'industries de la technique de pointe constituent d'autres domaines où les gouvernements de l'Ontario et du Canada ont constaté la nécessité d'adopter une approche de développement plus directe. La persistance de disparités entre les régions de la province a également souligné la nécessité d'une intervention gouvernementale.
46. De nombreux programmes fédéraux touchant le développement économique existent en Ontario. Les ministères de l'Industrie et du Commerce, du Travail, des Finances et de l'Expansion économique régionale, la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada, la Banque fédérale de développement et la Société pour l'expansion des exportations offrent tous des subventions qui visent à favoriser le développement d'initiatives individuelles ou à amener les gens à tirer profit des nouvelles possibilités d'emploi. Des ministères tels que ceux des Affaires indiennes et du Nord, de l'Agriculture, des Transports et de l'Énergie, des Mines et des Ressources mettent en

oeuvre, eux aussi, une variété de programmes d'un intérêt particulier pour le nord et pour le secteur primaire de l'Ontario.

47. La participation du MEER au développement économique et social se fait principalement par l'entremise de l'entente-cadre fédérale-provinciale de développement, qui sera décrite plus loin. Cependant, un programme du ministère dans le cadre de la Loi sur les subventions au développement régional, qui répond particulièrement au besoin de favoriser les possibilités de l'industrie manufacturière dans les régions à faible croissance de l'Ontario, est actuellement mis en application dans le Nord et dans la région de Renfrew-Pembroke.
48. Malgré la participation du gouvernement fédéral au développement économique et régional de l'Ontario par le biais de nombreux programmes ministériels, on pourrait tenter de coordonner davantage les efforts des divers ministères afin d'accroître l'utilisation des programmes et de les renforcer en Ontario.
49. À l'origine, l'approche de l'Ontario en matière de développement régional se fondait sur une stratégie de planification (Plan de développement). Au cours des dernières années cependant, le Budget axé sur les priorités régionales a été utilisé. Ce programme, plus pragmatique, vise à fournir une aide financière à des projets précis de développement qui n'auraient pas pu être financés dans le cadre des programmes traditionnels des ministères d'exécution.
50. Toutefois, l'évolution de la conjoncture économique a poussé l'Ontario à se soucier davantage de susciter une nouvelle croissance dans la province, là où se situe cette croissance. Les initiatives et les investissements du secteur privé ont été favorisés comme moteur de la croissance, et le développement du secteur de la fabrication en tant que clef de la santé économique de la province et l'assise importante dans la contribution de l'Ontario à l'économie nationale. Dans ce contexte, le gouvernement provincial a créé, en 1979, un fonds de création d'emplois de 200 millions de dollars. Ce programme vise à encourager les projets qui apportent, à long terme, une contribution à l'emploi; à stimuler le développement des

compétences requises; à créer un potentiel permettant d'augmenter considérablement les exportations ou les substituts aux importations; à susciter la création de nouveaux produits ou procédés, grâce à des innovations purement canadiennes; et à stimuler les industries clefs et l'expansion régionale.

51. Le principal instrument fédéral-provincial qui favorise le développement est l'entente-cadre de développement Canada-Ontario, ainsi que ses ententes auxiliaires connexes. Le programme devait s'intégrer au Plan de développement provincial. Les premières ententes (y compris celles destinées à Cornwall, au Nord-Ouest et à Dryden) étaient des projets précis destinés surtout à favoriser l'aménagement d'une infrastructure de base. Depuis, les ententes auxiliaires négociées aux termes de l'ECD sont devenues des ententes thématiques, telles celles sur les localités à industrie unique ou sur le développement communautaire et rural, et, plus récemment, des ententes sectorielles du type de celles sur la gestion des forêts et des pâtes et papiers, et l'amendement sur le développement des mines. L'entente récente sur l'est de l'Ontario fournit, par contre, une aide qui prend des formes variées et qui s'adresse à une zone géographique bien définie.

52. En raison de l'évolution de la conjoncture économique, les pressions se sont faites de plus en plus fortes pour que le MEER intensifie son aide en Ontario. À l'exception de l'entente auxiliaire sur la modernisation des installations des industries des pâtes et papiers, le MEER a généralement refusé de mettre en oeuvre des programmes touchant les régions du centre et du sud-ouest de la province. Étant donné, d'une part, l'utilité générale et la flexibilité de l'ECD comme mécanisme de participation conjointe aux frais de développement et, d'autre part, l'importance accrue que prend l'approche sectorielle en matière de développement, les pressions en vue d'utiliser l'ECD pour favoriser diverses activités de développement à la grandeur de la province pourraient s'intensifier, même si le MEER ne constituait pas nécessairement une source directe de fonds.

Les perspectives de développement

53. En tenant compte de ce qui a été dit, quelques approches possibles de développement économique applicables à l'Ontario seront passées en revue, et leurs conséquences, examinées, dans les pages qui suivent.

Les éléments d'un cadre de développement

54. Les principaux objectifs d'un cadre de développement pour l'Ontario gravitent autour de la nécessité de :
- i) stimuler et d'appuyer l'investissement du secteur privé;
 - ii) raffermir et de promouvoir l'industrie manufacturière ontarienne;
 - iii) renforcer le développement des infrarégions.

Ces approches sont liées à l'évolution de la situation énergétique, à la nécessité d'accroître le commerce extérieur dans un effort en vue d'améliorer la balance commerciale du pays, à la nécessité d'une formation technique plus poussée, aux avantages qu'il y a à favoriser l'activité dans les techniques de pointe, à la réorientation de l'économie de façon à tirer parti des possibilités prévues et à réduire les disparités régionales. Le cadre de développement englobe les activités qui touchent à l'énergie, aux loisirs, au commerce, à la spécialisation des produits, à l'amélioration de la technologie, à l'accroissement des compétences et au développement des infrarégions.

L'énergie

55. L'évolution de la situation énergétique est une question importante pour l'Ontario, parce que cette province est un importateur net d'énergie. Cependant, l'énergie peut aussi constituer une possibilité de développement et, dans ce contexte, les incidences sur le développement sont de deux ordres. D'abord, l'Ontario doit devenir le plus autonome possible en matière d'énergie; en second lieu, il faudrait s'efforcer de tirer avantage de l'évolution de la situation énergétique ailleurs au pays, en attirant le plus grand nombre

d'industries de soutien dans ce secteur. Pour y arriver, les pouvoirs publics devraient songer à investir dans des projets locaux de production énergétique, à promouvoir le développement d'une forte industrie de soutien reliée à l'énergie et à encourager les fournisseurs d'équipement énergétique régionaux. De même, il faut inciter ceux qui exploitent les ressources à l'est et à l'ouest du pays à s'approvisionner en équipement connexe auprès des fournisseurs du centre du Canada. Cela favorisera le recyclage des pétro-dollars entre les diverses régions du pays. Il y aurait également lieu de favoriser l'exportation des surplus d'électricité de l'Ontario.

Les loisirs

56. La génération de l'explosion démographique de l'après-guerre faisant maintenant partie de la catégorie de la population âgée de vingt à trente-cinq ans, une nouvelle phase dans le profil des dépenses de ce groupe débutera bientôt. Il est prévu que la demande des consommateurs, au cours des années 80, s'orientera de plus en plus vers les industries de services et, en particulier, vers celles reliées aux loisirs. Une approche de développement rentable pour l'Ontario consisterait donc à raffermir les secteurs des loisirs et du tourisme, de façon à récupérer la plus grande partie possible des consommateurs et à éviter des pertes en faveur des marchés étrangers. Une telle approche permettrait aussi d'attirer des touristes étrangers dans la région et contribuerait à rétablir substantiellement la balance canadienne des paiements. La mise en oeuvre d'une telle stratégie de développement pourrait prendre la forme de subventions directes au secteur privé pour l'aménagement d'un large ensemble d'installations et d'attractions touristiques ou d'une aide à l'industrie pour l'élaboration de programmes de marketing et pour l'aménagement continu de zones de loisirs accessibles au public à longueur d'année.

Le commerce

57. Une solution, qui aurait des conséquences considérables pour l'Ontario, consisterait à bâtir sur son important secteur de commerce avec l'étranger. Les efforts pourraient viser à accroître la quantité et la qualité des

exportations de la province. Par ailleurs, il y aurait profit à tirer d'une diminution des importations, ce qui aurait une influence favorable sur la balance commerciale du Canada. Une telle approche favoriserait la croissance et la diversification des exportations, surtout dans les secteurs où les avantages sont relativement assurés pour longtemps et dans les nouvelles industries à haute technologie. À cela pourrait s'ajouter la substitution des importations. Les contributions possibles du secteur public en vue de réaliser cette stratégie comprendraient notamment : une recherche étendue des conditions de marché, une commercialisation et une promotion plus dynamiques des produits régionaux, une assistance à l'adaptation industrielle pour répondre rapidement à l'évolution des conditions économiques liées, par exemple, aux négociations du GATT, des politiques d'achats gouvernementales, un dialogue plus soutenu avec le secteur privé et des mesures incitatives afin d'exploiter les possibilités qui se présentent, une politique visant à accroître la production de biens ayant une plus forte valeur ajoutée avant d'être exportés, et une promotion énergique sur les marchés d'exportation.

La spécialisation des produits

58. Une approche mixte à une progression accrue du commerce avec l'étranger et qui est favorisée par le gouvernement ontarien est celle de la spécialisation de la production en fonction du marché mondial. Cette stratégie consiste à identifier un certain nombre de possibilités dans le secteur de la production de biens, qui donnent un avantage comparatif maximal à l'Ontario, et à se concentrer sur la production de ces biens. Le but visé est de se placer à l'avant-garde de la spécialisation et de la technologie dans ces domaines, de manière à concurrencer favorablement les producteurs mondiaux et à dominer leurs marchés respectifs. De cette façon, la production locale ne serait pas limitée aux seuls petits marchés intérieurs, mais pourrait bénéficier des économies d'échelle. Le danger de cette approche est qu'une région qui en dépend exclusivement devient extrêmement vulnérable aux fluctuations soudaines des prix ou de la demande. En conséquence, il est proposé que cette stratégie ne s'applique qu'à certains cas précis, dont feraient peut-être partie, en Ontario, le

secteur des transports et celui de la première transformation des métaux.

L'amélioration de l'assise industrielle

59. L'idée de consolider et d'élargir l'assise économique de la province par une amélioration du profil des échanges peut être appliquée à tous les aspects de la vie économique. En particulier, les efforts de développement pourraient être orientés directement vers les objectifs suivants : maintenir l'assise industrielle à la fine pointe du progrès, produire des biens qui rapportent le meilleur avantage économique, maximiser la contribution de l'Ontario et s'assurer que les prix des produits sont compétitifs. En Ontario, ces efforts devraient se diriger principalement vers le secteur de la fabrication, étant donné son ampleur, son importance relative et les problèmes économiques auxquels il fait face actuellement. Pour mettre en oeuvre une stratégie de ce genre, les gouvernements doivent être prêts à appliquer des politiques d'ajustement, à utiliser leurs programmes actuels d'une façon plus active, mais aussi plus discrétionnaire, à accroître la recherche sur la conjoncture des marchés et l'efficacité de la production, à viser à maximiser l'apport local et à intensifier les liens et la coopération avec le secteur privé. Même si cette stratégie, ainsi que bon nombre de ses applications, sous-tend déjà les activités du secteur public, il y a place pour un raffinement et un élargissement de ces politiques.

L'amélioration de la technologie

60. La technologie constitue un aspect de l'approche orientée vers l'efficacité de l'industrie en Ontario. Cela suppose également que la production se tourne vers des secteurs où la valeur ajoutée est plus élevée. Une stratégie de développement basée sur l'amélioration de la technologie en Ontario accroîtrait l'efficacité, maximiserait le rendement des recettes et augmenterait la compétitivité. Il s'agit là d'un objectif attirant, en particulier si l'on considère la situation de l'Ontario au chapitre des échanges internationaux et le rôle de plus en plus important que joue le commerce dans l'économie de la province. Des politiques visant à accroître les dépenses consacrées au développement et à la recherche, à

aider à la modernisation ou à la conversion à de nouvelles techniques de production, ainsi qu'à la mise en oeuvre de programmes fournissant l'information technique au secteur privé sont importantes.

L'amélioration des compétences de la main-d'oeuvre

61. Étant donné que l'Ontario doit fournir de plus grands efforts dans les domaines techniquement plus avancés, il est important que les compétences de sa main-d'oeuvre soient augmentées. Il y a dans la province un manque flagrant de compétences dans certains secteurs, et cette situation risque de s'aggraver encore davantage à court terme. Les efforts ne devraient pas se consacrer uniquement au fonctionnement d'une machinerie sophistiquée et à la mise en oeuvre de procédés techniquement complexes, mais aussi à la conception et à l'élaboration de ce matériel et de ces procédés. En vue de répondre à ses besoins technologiques, il est donc dans le meilleur intérêt de l'Ontario que continuent ses programmes de formation et d'enseignement spécialisés. Ces programmes devraient être axés sur les besoins à moyen terme.

L'amélioration des compétences de gestion

62. La qualité des compétences de gestion contraste avec celle de la main-d'oeuvre. L'importance de saisir les occasions, de produire efficacement et de commercialiser vigoureusement a déjà été soulignée. Même si la responsabilité de l'amélioration de ces compétences incombe d'abord au secteur privé, le secteur public devrait envisager des moyens d'accélérer ce processus. Parmi les possibilités, il y a lieu de mentionner l'intensification des efforts dans le domaine de l'édition, des foires et des missions techniques ou commerciales, la mise en valeur des produits ontariens et une aide à la commercialisation. Si les entreprises ontariennes pouvaient être amenées à faire preuve de plus de dynamisme, toute la province en bénéficierait. Cela est particulièrement important dans les régions du Nord-Est et de l'Est, où la croissance est lente.

Le développement infrarégional

63. En plus de certains problèmes locaux, d'importantes disparités régionales existent, dans le nord et l'est de l'Ontario plus précisément, qu'il reste à prendre en main. Des initiatives précises de développement, provisoires ou à long terme, peuvent être amorcées à cette fin; elles devraient être conçues de façon à intensifier les forces comparatives des régions dans l'espoir d'en favoriser la croissance économique à moyen terme. Ainsi, deux exemples d'initiatives susceptibles d'intensifier les forces régionales seraient la stimulation de l'exploitation minérale et la stabilisation de l'assise forestière. Toute initiative visant à atténuer les disparités régionales devrait en outre s'attacher à éliminer ou à réduire les obstacles à la croissance que sont, notamment, l'éloignement ou la trop grande dépendance vis-à-vis d'une industrie. Bon nombre de ces problèmes régionaux et locaux peuvent être sensiblement allégés, grâce à des efforts et à un apport financier raisonnables. Même si toute croissance équilibrée géographiquement implique un engagement de type différent, celle-ci devrait néanmoins faire partie d'un plan de développement conçu pour l'Ontario. Cette inclusion entraîne, il est vrai, certaines difficultés en raison du fait que les objectifs d'égalité, d'efficacité et de croissance sont souvent contradictoires. On reconnaît, par exemple, que l'objectif premier de stimuler au maximum l'essor en Ontario aura pour effet de favoriser, de façon disproportionnée, la région du Sud. Dans le contexte du développement, l'harmonisation de telles politiques concurrentes devra se faire cas par cas.

Les répercussions des orientations futures de la politique

64. Plusieurs des approches de développement envisagées auront des répercussions qui déborderont les frontières de l'Ontario, cette province englobant une grande partie de l'économie canadienne. De la même manière, plusieurs ministères se partageront l'intervention fédérale ayant pour but d'influer sur la croissance économique, et le contenu du présent document ne sera pas sans avoir des répercussions sur bon nombre d'entre eux. En conséquence, comme la programmation du MEER a été, dans le passé, limitée aux régions du nord et de

l'est de la province, de nombreuses possibilités ne se retrouveront pas dans le champ d'action immédiat des activités entreprises par le ministère dans le cadre de ses programmes. Il importera donc qu'un certain accord existe sur les sortes d'approches de développement pouvant être utilisées collectivement par le MEER et d'autres ministères dans la mise en oeuvre des initiatives de développement envisagées pour répondre aux besoins et aux priorités plus vastes de l'Ontario. Au-delà de l'acceptation d'un tel cadre, il faudra toutefois veiller à ce qu'il existe une liaison et une coordination étroites entre les divers ministères et gouvernements appropriés, relativement à l'application continue de la politique de développement.

65. Conclusion importante, la province a enregistré une performance économique relativement faible au cours de la dernière décennie et, à moyen terme, celle-ci se situera vraisemblablement en deçà de la moyenne nationale. Ce rajustement de la perception est très difficile à effectuer dans une économie qui a, de tout temps, été vue comme un moteur principal de la croissance nationale. Ce n'est qu'en adoptant des politiques positives de développement, au cours de la prochaine décennie, qu'on pourra atténuer certains problèmes économiques qui sont envisagés. Cela suppose un déplacement de la politique dans la mesure où il nous faut songer à travailler davantage à l'essor de l'Ontario dans l'avenir et à affecter des fonds plus importants.
66. Certaines des approches contenues dans le cadre de travail et décrites plus haut peuvent, à l'occasion entrer en conflit les unes avec les autres. Par exemple, le besoin d'encourager la spécialisation, dans l'intérêt de l'efficacité industrielle, peut ne pas toujours s'harmoniser avec celui de réduire les disparités régionales ou de favoriser le remplacement des importations. Bien qu'on doive s'y attendre, étant donné la complexité relative de l'économie ontarienne, cela met néanmoins en lumière le fait qu'on a besoin d'un cadre de développement souple, susceptible d'accueillir ce genre d'échanges entre les divers secteurs économiques. Le présent document a pour objet de fournir les éléments qui formeront un tel cadre et de recommander, à cette fin, un certain nombre d'approches réalistes qui permettront

d'aborder les questions et objectifs de développement précis de l'Ontario. Comment assurer la classification et la présence de ces problèmes et possibilités, dans l'optique des objectifs nationaux et provinciaux, dépasse cependant la portée du présent document.

67. Néanmoins, le besoin d'établir, dans un proche avenir, un cadre de développement détaillé revêt une certaine importance, à cause surtout de l'influence grandissante du secteur énergétique, des exigences industrielles découlant des négociations du GATT et du déplacement de l'importance relative de l'Ontario dans l'économie nationale.
68. Dans le contexte d'une approche coordonnée et de la recherche d'un développement équitable, le MEER a un rôle spécial à jouer dans l'élaboration et l'application des politiques de développement. En raison de sa vocation particulière de réduire les disparités régionales, le ministère tient à favoriser un certain équilibre entre les possibilités de développement régional à travers le pays. Par conséquent, le MEER, en Ontario, s'attaque à l'heure actuelle à des problèmes de développement précis dans le nord et l'est de cette province par le biais des programmes des ECD et de la LSDR. En cherchant à redresser les inégalités dans ces deux infrarégions, le ministère doit, dans son approche, continuer à déterminer les forces virtuelles et à bâtir sur ces forces qui, selon toute apparence, contribuent positivement à la croissance économique.
69. Certaines des possibilités de développement des zones de disparité de l'Ontario, qui semblent offrir un champ d'action particulier dans le contexte de ce plan de développement, et qui font en outre l'objet d'un examen attentif de la part du MEER, englobent des programmes destinés à favoriser le développement rural et agricole dans le Nord. On juge nécessaire de subventionner des études minérales géoscientifiques et, ainsi, de stimuler, dans une faible mesure, l'industrie minière du nord de la province. Il serait peut-être également valable d'étudier la possibilité d'une initiative de développement économique locale en vue de stimuler l'investissement et l'activité économique dans certaines localités possédant un potentiel de développement manifeste. Dans le secteur touristique, il pourrait être

opportun de prendre des mesures en vue d'inciter le secteur privé à investir dans l'aménagement de complexes touristiques de qualité internationale dans le Nord ontarien. Enfin, l'adoption éventuelle d'un programme portant sur les terres septentrionales, fortement orienté vers l'aide aux autochtones, est à notre avis indispensable, si l'on veut s'attaquer à certains des problèmes de développement social du nord de l'Ontario.

70. La stratégie fondamentale qu'on retrouve derrière ces initiatives serait de recourir au mécanisme des ECD pour bâtir sur les forces locales de l'est et du nord de l'Ontario en vue d'apporter de la stabilité à certaines localités plus isolées, de diversifier les économies infrarégionales et de réduire ainsi leur trop grande dépendance vis-à-vis de certains secteurs de ressources, et de stimuler quelques possibilités de croissance à long terme. Le recours supplémentaire à la programmation de la LSDR viendrait en outre compléter ces initiatives, en vue, plus particulièrement, de les diversifier et de fournir un mécanisme permettant de favoriser des activités connexes dans le secteur de la fabrication.
71. Il est nécessaire de veiller à ce que les approches de développement entre les régions du pays soient complémentaires et renforcent en conséquence la croissance économique nationale. Il se peut néanmoins qu'on envisage à l'avenir de nouvelles politiques, grâce auxquelles les outils de programmation régionale auraient une plus vaste application dans la résolution des problèmes de disparité et de faible croissance dans le sud de l'Ontario, tels que celui de l'adaptation industrielle découlant des négociations du GATT, et fourniraient un mécanisme coiffant le tout, au sein duquel on pourrait coordonner tous les programmes ministériels de développement visant une répartition plus équitable.
72. La question du moment propice représente un autre aspect de la politique. Le besoin d'entreprendre la planification du développement à long terme de l'Ontario est de plus en plus évident. En raison de la complexité toujours plus grande de l'économie, de l'ampleur des investissements requis et du délai nécessaire au regroupement des facteurs de production pertinents, le développement exige une perspective à long terme. Cela implique qu'il devra être planifié plus longtemps à l'avance.

RÉCAPITULATION

73. Le présent exposé a pour objet de tracer les grandes lignes d'un cadre de développement à moyen terme pour l'Ontario. Il étudie les perspectives de croissance au sein de la province au cours des années 80, et fournit le cadre à l'intérieur duquel le gouvernement sera en mesure de prendre et d'évaluer les décisions relatives à la politique concernant la mise en valeur de ces perspectives. Il convient de souligner, cependant, que le document ne constitue pas une ébauche de mesures précises ni une stratégie de développement détaillée.
74. En abordant les années 80, l'Ontario fait face à des problèmes économiques difficiles qui influenceront vraisemblablement sur le rythme et le modèle de son développement économique. Ces préoccupations sont les suivantes : l'influence de la flambée des coûts de l'énergie; le réalignement économique en faveur des régions périphériques du Canada; l'incidence croissante du commerce international; les changements structurels de l'économie de l'Ontario; et, enfin, la persistance des inégalités infrarégionales. La participation proportionnelle de l'Ontario au produit intérieur réel n'a cessé de diminuer, et on s'inquiète quelque peu de la santé future de son secteur de la fabrication. On a décelé plusieurs problèmes de développement qui freinent l'essor économique, telles la faiblesse du milieu des affaires et la pénurie de plus en plus grave de main-d'oeuvre qualifiée. On a également mis le doigt sur des questions qui menacent le maintien de l'assise économique de la province, notamment le déplacement vers l'ouest des emplois et des capitaux.
75. C'est dans ce contexte que sont analysés les principaux avantages comparatifs et possibilités de développement de l'Ontario. Les premiers comprennent la situation géographique, la structure industrielle diversifiée, l'abondance des ressources naturelles, un secteur tertiaire bien développé et l'existence de vastes marchés locaux et avoisinants. Les plus grandes possibilités de développement de la province, pour les années 80, semblent se situer dans les secteurs des forêts, de la fabrication, des perspective à long terme. Cela implique qu'il devra être planifié plus longtemps à l'avance.

services et des loisirs. Les éléments les plus dynamiques du secteur de la fabrication seront vraisemblablement la première transformation des métaux, les industries du transport, la fabrication de machinerie et de produits en métal, la production de biens reliés à l'énergie et l'industrie de l'électronique. Dans le sud de l'Ontario, ce sont les possibilités associées à la fabrication, aux services et aux loisirs qui semblent les plus positives, tandis que, dans l'est de la province, les investissements continuent d'être généralement faibles, bien que les activités reliées à l'électronique, à la transformation à petite échelle et à la fabrication augurent assez bien. Dans le nord de l'Ontario, ce sont les forêts qui offrent les meilleures possibilités de développement.

76. A partir de ces perspectives de croissance en Ontario, le présent document examine un certain nombre d'approches possibles de la croissance devant permettre de tirer parti des possibilités de cette province. La discussion porte sur le besoin d'encourager l'autosuffisance énergétique la plus complète possible, tout en cherchant à capitaliser sur la production de soutien reliée à l'énergie dont les provinces productrices ont besoin. L'opportunité d'accroître le commerce étranger, par la spécialisation à l'échelle mondiale plus particulièrement, tout en favorisant le remplacement des importations, fait également l'objet d'un examen. Au nombre des autres approches possibles à l'étude, citons l'exploitation des avantages découlant de l'évolution des schèmes de consommation; la production à plus forte technicité; le perfectionnement des compétences de la main-d'oeuvre et de l'esprit d'entreprise; et la réduction des disparités régionales. Ces approches possibles de développement, placées dans l'optique de la politique des gouvernements fédéral et provincial, permettent de tirer certaines conclusions, eu égard à l'orientation future de la politique touchant l'Ontario. L'incidence primordiale est qu'on devrait déployer plus d'efforts et consacrer plus de fonds à l'essor de la province, non seulement du point de vue de la réalisation de ses possibilités, mais aussi de celui de l'amortissement de son déclin relatif. Les autres répercussions de la politique englobent notamment : le besoin de stimuler la croissance par l'intermédiaire du secteur privé et, d'abord,

du secteur de la fabrication; le besoin d'une perspective à long terme dans la planification du développement; l'opportunité de disposer d'un cadre de développement plus détaillé dont la mise au point se ferait avec la collaboration des organismes orientés vers le développement; et le besoin de prendre certaines décisions au sujet des échanges entre les différents objectifs de croissance, d'efficacité et de répartition équitable. Le document conclut enfin que le MEER a un rôle primordial à jouer dans l'essor de l'Ontario, du point de vue surtout d'une croissance équitable partout dans la province. On songe à des initiatives précises de développement régional dans le nord et l'est de l'Ontario. Les instruments de la programmation, que sont la LSDR et l'ECD, sont perçus comme des véhicules importants venant compléter et coordonner les diverses initiatives de développement prises par d'autres groupes du secteur privé; et on suppose, dans le présent document, que ces programmes pourraient être retenus aux fins d'une application plus étendue dans le contexte ontarien. Quel que soit le rôle d'un ministère particulier, cependant, l'exposé conclut que toutes les parties intéressées au développement de l'Ontario devraient s'entendre sur certains grands objectifs communs.

ONTARIO

